



Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

A36-WP/295

TE/87

22/9/07

ASSEMBLÉE — 36^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

**PROJET DE RAPPORT
SUR
LES POINTS 7 ET 8 DE L'ORDRE DU JOUR**

Les éléments ci-joints du rapport sur les points 7 et 8 de l'ordre du jour sont présentés à la Commission technique pour examen.

Point 7 : Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2004, 2005 et 2006

7:1 La Plénière a renvoyé à la Commission technique les parties qui relèvent de sa compétence des Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2004, 2005 et 2006, ainsi que le Supplément couvrant le premier semestre de 2007 (Doc 9851, 9862 et 9876, Rect. n° 1 et Supplément).

7:2 La Commission prend note, sans observations, des travaux réalisés depuis trois ans dans le domaine de la navigation aérienne, dont il est fait état au Chapitre 4 (Projets qui ont reçu une attention particulière) et dans les rapports de 2005 et de 2006, respectivement sous les Objectifs stratégiques A – Sécurité et D – Efficacité. La Commission prend aussi note des activités régionales décrites au Chapitre 7 de chacun des rapports.

Point 8 : Budget-Programme pour 2008, 2009 et 2010

8:1 La Plénière a renvoyé à la Commission technique les parties pertinentes du Budget-Programme de l'Organisation pour 2008, 2009 et 2010 [A35-WP/23 et papillon de couleur bleue qui l'accompagne (R)].

8:2 À la première séance, la Secrétaire présente les éléments relatifs à la sécurité, à l'efficacité et à la continuité du Budget-Programme pour 2008, 2009 et 2010, que la Plénière a renvoyés à la Commission technique. Elle met l'accent sur le fait que le principe général qui a inspiré l'élaboration de ces éléments du budget découle du besoin d'attacher plus d'importance à l'application des normes qu'à leur élaboration, et celui d'utiliser les ressources de façon optimale, tant au siège que dans les régions. Elle observe que la sécurité et l'efficacité représentent une part importante du budget car elles ont un lien direct avec la Convention et recouvrent des domaines auxquels les États attachent une grande importance.

8:3 La Commission est informée du fait que les activités relatives à la sécurité contenues dans le projet de budget s'inscrivent dans le cadre du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), et qu'elles sont par conséquent organisées en quatre domaines clés devant produire des résultats : supervision uniforme de la réglementation ; passage à un régime de sécurité proactif, prédictif et fondé sur le risque ; enquêtes efficaces sur les incidents et accidents d'aviation, et coordination de stratégies et de mesures efficaces avec toutes les parties prenantes.

8:4 La Secrétaire indique que le budget proposé permettra de continuer à appuyer le Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité et que l'accent devrait être mis sur l'élimination des carences liées à la sécurité décelées au cours des audits. Pour répondre au besoin de passer à un régime plus proactif, prédictif et fondé sur le risque, il faudrait, dans le budget, continuer à tirer parti du programme de gestion de la sécurité, qui a donné d'excellents résultats, élargir les spécifications, actualiser les éléments indicatifs et maintenir la coopération avec les États.

8:5 Il est signalé que la croissance constante du trafic aérien et la demande du public et des politiciens d'augmenter de façon sûre la capacité du système mondial de navigation aérienne exercent une pression sur l'OACI pour qu'elle aide les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre, et les États contractants, à atteindre leur objectif qui est de permettre à plus d'aéronefs d'utiliser l'espace aérien déjà encombré. La Commission est informée de ce que les activités concernant l'efficacité sont structurées autour de trois domaines clés devant produire des résultats :

- a) optimisation de l'espace aérien et de la structure des routes ;
- b) amélioration de l'efficacité et de la capacité des aéroports ;
- c) amélioration de l'efficacité du système grâce à l'échange de renseignements et à la création d'outils et de techniques de prise de décisions misant sur la collaboration.

8:6 La Secrétaire observe que les efforts visant à assurer la continuité de l'aviation civile internationale exigent aussi que l'OACI continue de répondre aux besoins les plus pressants de la communauté de l'aviation civile internationale en temps de crises, qu'elles soient causées par des

pandémies ou des guerres, et que le défi pour l'OACI est de réduire au minimum et, dans la mesure du possible, d'éviter que les opérations de l'aviation ne soient perturbées. Pour atteindre cet objectif, les principales activités devraient consister à aider les États à résoudre leurs différends, à collaborer avec d'autres organisations internationales pour prévenir la propagation des maladies transmissibles par la voie aérienne et à atténuer les effets des perturbations grâce à l'adoption de plans d'urgence.

8:7 La Secrétaire souligne que de nombreux autres problèmes risquent de surgir, mais qu'il est impossible de les prévoir dans un budget qui s'échelonne sur trois ans. Il faut prévoir une certaine souplesse dans le budget triennal ; toutefois, si une nouvelle tâche d'envergure est ajoutée, il faudra la financer par des ressources extrabudgétaires ou modifier les priorités du programme.

8:8 La Secrétaire remercie les États et les organisations internationales qui ont détaché du personnel à l'Organisation. Elle explique que ces arrangements sont très bénéfiques, tant pour les pays qui offrent du personnel que pour l'OACI. Elle invite d'autres États et organisations internationales à détacher davantage de personnel à l'avenir.

8:9 La Commission prend note, sans observations, des éléments relatifs à la sécurité, à l'efficacité et à la continuité figurant dans le projet de budget de l'Organisation pour 2008, 2009 et 2010.

8:10 La Commission technique convient de renvoyer au Comité exécutif les parties pertinentes du budget proposé de l'Organisation pour 2008, 2009 et 2010.
